

Compte rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2021

Étaient présents : MM OGIEZ DUSSIAUX JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER D. ZIETERSKI
ANDRE N. JACOB DANNEBEY FRANCHE WEHRLLEN L. ZIETERSKI MATHIS SCHIEL DEHAYE
PIGNOT DENIS MASSON BABIN ENEL DEVITERNE PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ

C. SIMEANT a donné pouvoir à M. OGIEZ

C. JACOB a donné pouvoir à N. JACOB

Secrétaire : J. DENIS

Le Maire remercie les élus d'être à nouveau réunis en visioconférence, ce qui témoigne du modernisme de la mairie. Lors de la dernière réunion, plus de 100 personnes se sont connectées avec une vingtaine de connexions simultanées.

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2021

FP souhaite apporter deux remarques : d'une part le départ de BJ en cours de séance n'est pas retranscrit dans le compte rendu et d'autre part, des Pulnéens ont fait remarquer que le Maire avait pris part au vote du compte administratif. Pour FP, le Maire aurait dû expliquer pourquoi il a pris part au vote.

La réponse ayant été apportée par le demandeur, le Maire considère qui peut ne répondre que le compte rendu, en page 3, mentionne bien le départ de BJ.

Approbation du compte rendu à l'unanimité

1/ Conditions de tenue du Conseil Municipal à distance - modification de la délibération du 29 mars 2021 _MO

Le Maire donne lecture de la délibération.

FP fait remarquer que vraisemblablement, le conseil municipal est situé dans une optique d'éthique. Les délibérations qui sont présentées font ressortir une certaine éthique politique. L'éthique politique, c'est la transparence de la vie politique, de l'argent public, c'est éviter des conflits d'intérêts. FP regrette d'avoir attendu un an pour voir le Maire mettre cela en application. L'éthique démocratique à Pulnoy, c'est penser la démocratie républicaine à travers un mode de confiance entre les élus majoritaires et minoritaires.

Le Maire répond que la remarque est juste et pertinente. La charte de l' élu local parle du travail pour le bien collectif en laissant ses intérêts personnels de côté. La confiance est une valeur moins précise que certaines notions de la charte. Il essaie de l'appliquer au jour le jour.

FP demande qui est le DPO (Data Protection Officer) de la commune.

Le Maire répond qu'il s'agit de Mme Magne, DPO mutualisé de la Métropole.

Vote : unanimité

2/ Implantation d'une installation radioélectrique de téléphonie mobile sur le domaine public communal : autorisation donnée au Maire de signer la convention d'occupation privative avec CELLNEX France _DZ

DZ explique l'objet de la délibération.

Le Maire ajoute qu'il a eu l'opportunité de joindre l'utile à l'agréable, pour un montant de recettes de 10 000€ par an. Il sera proposé à la population des mesures avant et après l'installation des antennes.

ZBI prend la parole :

« Je suis satisfait, et je vous remercie d'avoir suivi mes conseils prodigués lors de nos échanges en travaux de commission sur la renégociation de la convention avec CELLNEX, société souhaitant implanter une installation radioélectrique de téléphonie mobile (*en l'occurrence en bordure du futur stade synthétique*). Cela a permis d'obtenir satisfaction sur plusieurs points non négligeables pour notre commune :

- une revue à la hausse de la redevance de l'opérateur principal et de la redevance complémentaire éventuelle d'un second opérateur,
- la mise en place d'un préavis de 6 mois pour CELLNEX en cas de résiliation imprévue de la convention.
- une prise en charge par CELLNEX de sa responsabilité si elle est engagée sans discussion possible, et une prise en charge du surcoût éventuel jusqu'à 300€ de l'assurance multirisque de la commune lié au rajout de cette installation radioélectrique.

Cet exemple de travail en équipe, notamment suite à nos différents échanges téléphoniques, vous montre le désir de notre équipe minoritaire qui représente tout de même presque 1 Pulnéen sur 2, à travailler à l'amélioration des dossiers communaux, ceci dans le seul souci de l'intérêt général de nos concitoyens.

J'espère qu'à l'avenir vous ferez appel à l'expertise et aux compétences de vos conseillers du groupe minoritaire et leur accorderez votre confiance, plutôt que, par méfiance, vous continuiez à les écarter des discussions sur les dossiers de gestions courantes comme, par exemple, la relation avec les habitants et les commerçants.

Nous aurions en effet préféré votre confiance, plutôt que votre méfiance envers nos deux élus les plus anciens qui souhaitaient distribuer les colis-cadeaux seniors sans le chaperon que vous vouliez leur imposer. De même, concernant ce dossier, nous vous aurions recommandé un strict respect du principe d'équité dans la répartition de l'enveloppe financière vis-à-vis des 13 commerçants pulnéens sollicités, en tenant compte de critères objectifs tels que la catégorie de commerces plus ou moins impactés par les obligations de fermeture en période de covid, comme les restaurants par exemple.

Nous sommes aussi à votre disposition dans l'élaboration et le suivi des gros dossiers d'avenir qui marqueront le cœur des Pulnéennes et des Pulnéens dans le temps, comme le projet du terrain de sport synthétique que nous avons inscrit dans notre programme électoral, et qui, j'ose l'imaginer, sera comme nous vous le demandons depuis le début, avec des billes en matières naturelles.

Cet exemple de travail commun devrait aussi vous inciter à suivre nos recommandations sur le devenir de la Ferme Belin qui nécessiterait une prise de position ferme et courageuse de votre part

en préemptant ce lieu stratégique pour la commune et ses commerçants, dès la première occasion de mise en vente (c.à.d. dès la 1^{ère} déclaration d'intention d'aliéner (DIA) déposée par les héritiers), comme l'avait fort judicieusement souhaité et recommandé notre précédente maire Mme PICCOLI dans le cadre d'une convention de projet à signer avec l'EPFL (cf délibération votée en CM du 10/02/2020).

Et pour finir, nous sommes bien évidemment prêts à travailler avec vous à la réflexion sur le futur projet écologique, fédérateur et novateur, qui remplacera prochainement l'ancien projet privé de golf-habitat qui prévoyait une artificialisation des terres agricoles de Pulnoy, contraire à la politique nationale et locale d'urbanisation.

Nous sommes disponibles pour monter avec vous un projet tourné vers le bien vivre ensemble permettant à nos habitants de 0 à 99 ans de bénéficier d'un poumon touristique vert et gratuit, accessible à tous. Un projet en osmose avec notre environnement, nos agriculteurs et nos concitoyens, un projet dont la nécessité s'impose avec l'expérience actuelle de la crise sanitaire, mais aussi pour faire face aux grands défis sociaux et écologiques de demain. ».

FP rappelle que c'est un dossier ancien car Cellnex cherche depuis plusieurs années des sites d'implantation. FP demande combien d'utilisateurs de Bouygues Télécom seront concernés. Il souhaite savoir ce que le Maire appelle un « débit confortable ». Il aurait aimé que la délibération parle de l'impact paysager et pas virtuel. Il demande pourquoi la hauteur est de 24 mètres, et combien d'antennes supplémentaires seront susceptibles d'être installées. Avec une antenne de 32 mètres, les zones blanches des territoires ruraux auraient pu être couvertes. FP ajoute que c'est une contre-vérité que de dire que cette installation empêche des installations non maîtrisées chez des privés car une installation, même privée, requiert une déclaration en mairie. Enfin, il est certain qu'un 2^{ème} opérateur arrivera très vite.

DZ répond que le nombre d'opérateurs supplémentaires maximum prévu est de 3. La hauteur est de 24 mètres car la hauteur maximum autorisée au PLU est de 25 mètres. Concernant 5G, DZ suppose que d'ici quelques temps, un émetteur pour cette fréquence sera installé.

Le Maire reconnaît volontiers avoir eu une parfaite collaboration avec ZBI. Il faut parfois du temps pour arriver à certaines choses. Concernant le terrain synthétique, le Maire rappelle que l'opposition figure dans le groupe de travail. L'opposition siège aussi dans les différentes commissions. Concernant les masques, l'opposition a participé à la distribution. Il considère qu'il est le maire de tous les Pulnéens et qu'il faut donc continuer à travailler comme cela a été fait pour le dossier Cellnex. Cela ne peut que les réjouir.

Pour répondre aux questions techniques de FP, le Maire précise que les antennes de Bouygues sont mises à disposition de tous ses clients. Ce sont des liens supplémentaires pour ceux qui utilisent le téléphone mobile. Cellnex a installé un mât plus élevé à Essey. Le déploiement des radiotéléphones engendre la multiplication du nombre de pylônes car les utilisateurs ont besoin de débit. Si Pulnoy avait dit non à Cellnex, l'opérateur serait allé sur les territoires voisins. Le Maire préfère donc optimiser les choses en percevant une redevance plutôt que de voir les opérateurs s'installer chez des privés. Bouygues est le 1^{er} opérateur qui s'installera sur le pylône. D'autres antennes seront disposées pour que cela fonctionne. Les projets sont menés de manière réglementaire et surtout professionnelle. Les études ont été menées. Le travail des autorisations est fait. Il appartient maintenant à l'exploitant d'exploiter. La 5G sera mise en place progressivement. Le dossier ne présente pas de choses particulières sur la 5G. La 2G reste la technologie la plus utilisée en Europe pour d'autres appareils de mobilité.

Vote : unanimité

3/ Convention de mécénat entre la fondation d'entreprise CNP Assurances et la Commune pour la mise en place d'un Défibrillateur Automatique _SD

SD explique l'objet de la délibération.

Vote : unanimité

4/ Convention entre la Ville et l'Office Métropolitain de l'Habitat pour la mise à disposition d'un local aux Résidences vertes _LZ

LZ lit la délibération.

Le Maire remercie LZ pour la qualité des relations de la mairie avec les bailleurs.

Vote : unanimité

Questions orales de l'opposition

Le Maire donne lecture :

Contexte :

Suite à votre initiative, par ailleurs appréciable, de remplacer le repas annuel traditionnellement offert par la municipalité aux séniors souhaitant y participer, vous avez organisé en ce début d'année une distribution de colis-cadeaux à l'ensemble des séniors de notre commune de plus de 67 ans. Vous avez judicieusement souhaité que ces colis cadeaux soient issus des commerces pulnéens, une façon appréciable de concrétiser le soutien de la municipalité à ses commerçants, en ces temps plutôt difficiles pour eux de la crise sanitaire.

L'enveloppe budgétaire de 8120 € initialement réservée au traditionnel repas des anciens a ainsi été répartie entre 13 commerçants pulnéens.

La grande satisfaction des Pulnéens, et en particulier des séniors bénéficiaires, sur le principe de cette opération n'a bien sûr pas manqué d'être, à juste titre, exprimée. En revanche, interpellés par quelques citoyens et commerçants sur (1) l'équité de la répartition entre commerçants des crédits alloués pour l'achat des colis et (2) la participation des élus minoritaires à la distribution des colis, nous nous devons de rapporter officiellement ce questionnement afin que vous y apportiez - non moins officiellement - les réponses attendues.

Question :

- Concernant l'équité de la répartition de l'enveloppe budgétaire entre les 13 commerçants, vos propres informations montrent une apparente inéquité :

Qui de l'équipe majoritaire, et sur la base de quels critères, a décidé d'attribuer une enveloppe financière de 3432€ (soit 42% des 8120€) pour un seul commerçant non restaurateur et le reste pour les 12 autres commerçants avec des enveloppes financières de 197,50€ à 700€ (soit 5 à 17 fois moins qu'au 1^{er} cité) ?

- Concernant la participation des élus minoritaires à la distribution des colis au domicile des séniors, notre décision fut malheureusement d'y renoncer suite à la volonté manifeste du Maire d'imposer à notre binôme volontaire un 3^e élu de la majorité, pour, à n'en pas douter, contrôler nos faits, paroles et gestes lors de ces contacts avec les séniors. Bien que nous ayons convenu de "taire" cette malencontreuse et inacceptable méfiance, il s'avère que le commerçant précédemment cité a cru bon, pour sa défense, d'utiliser odieusement et fallacieusement l'argument de notre non-participation :

Qui de l'équipe majoritaire, et pour quelles raisons, a pris l'initiative de souffler à ce commerçant cet argument fallacieux visant à la décrédibilisation de notre équipe minoritaire ?

Le Maire constate qu'après avoir abordé le sujet à 2 reprises, l'opposition revient sur le sujet. Il regrette que le côté suspicieux puisse mettre en doute la confiance que les 2 groupes pourraient avoir ensemble.

Le Maire donne les éléments de réponse suivants :

- 1016 personnes ont reçu un cadeau
- SD, VB, MCD et AC ont pris en charge ce dossier, avec une aide ponctuelle des services, et se sont mis en quête d'aller à la rencontre des commerçants. Les critères de choix des commerçants ont été les suivants :
 1. Accord des commerçants
 2. Choix des cadeaux, en tenant compte du fait que lorsqu'on offre du shampoing ou du parfum, la personne peut mal le prendre.
 3. Pour optimiser, les couples ont eu un cadeau commun. Le prix de ce cadeau commun a permis de baisser le prix moyen par cadeau.
 4. La distribution a été organisée, en tenant compte de la disposition des stocks chez les commerçants.

Un des commerçants a proposé le tarif de 12€ par cadeau de couple, soit 6€ par personne. Pour les 572 couples, ce cadeau était le moins cher et le plus fourni. Les autres commerçants ont proposé des cadeaux d'une valeur de 10€, 7,90€, 8,50€, 13,33€, 9€. La valeur moyenne était donc de 7,71€ le cadeau. Donc en terme d'équité, le cadeau de 12€ pour 2 était donc le moins cher. Le Maire n'est pas sûr que tous les commerçants ont obtenu le même niveau de marge. L'équité a donc été respectée au regard d'un certain nombre de critères. Les seniors sont contents, certains l'ont écrit à la mairie. Un commerçant est mécontent. Concernant la distribution, le Maire a eu peur qu'à l'occasion de certains discours, l'opposition rapporte des propos non objectifs. Le Maire demande que la confiance ne cesse de s'élever pour que demain, la distribution puisse être faite par tous, puisque pour cette distribution des cadeaux, les élus d'opposition n'ont pas voulu participer.

Concernant la question sur l'argument fallacieux du commerçant qui interpelle sur la non-distribution par les élus d'opposition, le Maire répond qu'il n'est pas responsable de toutes les rumeurs qui courent sur Pulnoy. Pour autant, cette rumeur n'est pas dénuée de vérité puisque les élus d'opposition n'ont pas voulu distribuer selon la méthode proposée. Le Maire espère qu'à l'avenir, cela sera différent. Il espère qu'il n'y aura pas de 3^{ème} fois. Le Maire remercie SD et VB.

SD ajoute que toutes les actions municipales doivent être évaluées et cela a commencé pour cette action de cadeaux seniors puisque AC se rend chez les commerçants.

SP revient sur le RGPD et donne quelques explications complémentaires.

DD regrette que la réponse du Maire n'apporte aucune explication sur les critères. La réponse du Maire n'apporte qu'une description des étapes de l'action. Le principal est que le Maire ait reconnu la méfiance qu'il a envers l'opposition.

ZBI parle de l'installation des gens du voyage sur le parking de Dafy Moto.

Le Maire répond que ce parking est sur le territoire de Saulxures. Il travaille avec les autres maires, ainsi qu'avec la Métropole. Il est difficile d'expulser ces gens. Le Maire les accueille toujours bien car ce sont des humains. Il revient un court instant sur l'interpellation de l'opposition à propos de la non consultation des commerçants du marché. Il rappelle alors et montre à ce sujet Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 avril 2021

la récompense que la Ville a obtenu à propos de l'initiative menée lors du 1^{er} confinement. Il considère que cette 1^{ère} opération a servi les commerçants du marché.

La parole ne pouvant être donnée au public, le Maire invite les gens qui souhaitent poser des questions à le faire sur les réseaux de communication.

Il montre le prix obtenu par la Ville pour la communication menée pendant la crise au sujet de la distribution des denrées par les commerçants du marché.

Le Maire

Marc OGIEZ



PULNOY, le 3 mai 2021

Le secrétaire de séance,

Jérôme DENIS